RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT RUCHEMORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Mûnicipal

ROYAN

Séance du 10 Novembre 1950 194

cinquante

Assurance Respon L'an mil neuf cent sabilité civile d'hovembre, le ces daires s'est assemblé au lieu o

d Novembre , le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. ROGAZONI Che Metre , en session {
 ordinaire |
 extraordinaire |
 d'après convocations faites le 4 Nove 1950 |

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

0.00

Etaient présents: MM. Ragazoni, Veyssière, Rochedereux, rugnaud, Chamboulan, Belle Rikosky, MM. Bujard, Baudet, Bouchet, Chazeaud, Counil Couzinet, Domecq, Bufour, Guillaur, Jacquet, Main, Péraudeau, Saugnet, Thirion.

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Absents: MM. Brotreau, Chollet, Métadier, Routin, Pouget, Simon.

Les Conscillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conscil.

M. Bu jard , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil décide d'accepter la nouvelle
police établie par la mutelle générale française en
remplacement de la police n° 1.771.862 qui datait
de la dernière guerre.

Les rimes échues du montent de 10.886 fra seront mandatées sur le crédit affecté aux "dépenses imprévues" chap. XXXI. art. l.

9666 HP NASSON . BRNAUD-LA BOCHELLE

			177		
					14-200-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00
	***********************			in his manning	
1	**			- 17	145 m
	······································				
72					
ν.			*		
		New and the second			
	100				
	1-0-1			······································	
	1-101-00-0-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-				
			-		2
API	ROUVE				
Rochelle,	1 . 00 Mas	1050			
HOGIGE TO	To 20 20	14 2000			
le Secrétai		AI			
Signé:	Dejean				10.5
	The State of the S				
4.0	Fait et délibéré à Roy an				
		is et an susdit	The Control of the Co	100	
	ica jour, mo	is et au susuit		300	
5 T B	Ont signe	à au registre :	MM1 es man	large a reserve	canto
le vote a eu lieu au tin public, établir à site la désignation de « vote (Art. 51 de la loi	The second second			and the same of th	Sec. II am
		p			ing a construction of the second
	{				
rt. 51 de la loi 884).	The state of the s		SC 50 Hatch to the Park to the		
mrj.	***************************************				
	1 3250 60	ay ay figure			
2	N'ont pas	s signé : MM			
nner à la suite		to selly			
se qu'iles a empêchés	1	an - a monte a promotion			
r (Art. 57 de la loi			manufacture of the same of	-	
oale).					
	44*************************************				
	/- Y				
			Po	ar extrait co	onforme :

Le Maire,

Pour copie conforme oyan, le 25 Novembre 1950